

# TARIFS HOSPITALISATION

**Tarif en application depuis le 1er mai 2016 selon l'arrêté ministériel**

**Le Bureau des Admissions et Sorties (situé à l'accueil Ste Marie)** est chargé de gérer votre dossier administratif d'hospitalisation à temps plein ou à temps partiel.

Vous devez **obligatoirement** lui fournir les documents lui permettant de faire prendre en charge vos frais d'hospitalisation par votre organisme d'Assurance Maladie Obligatoire, et votre organisme d'Assurance Maladie Complémentaire si vous en avez un, ou l'attestation CMU.

Si vous ne pouvez accomplir vous-même ces formalités auprès du Bureau des Admissions et Sorties, une personne de votre entourage peut les faire en votre nom lors de votre admission.

## TARIF JOURNALIER

SERVICES	TARIFS	FORFAIT PSYCHIATRIE
<b>CHSPJ ADULTES</b>		
Adultes complet	355 €	15,00 €
CAPS complet	776 €	15,00 €
Adultes jour	225 €	
Adultes nuit	225 €	
<b>PSYCHOGERIATRIE</b>		
Complet	309 €	15,00 €
Jour	237 €	
<b>UMD</b>		
Complet	501 €	15,00 €
<b>ADDICTOLOGIE</b>		
Complet	424 €	15,00 €
Jour	232 €	
<b>CHSPJ ENFANTS</b>		
Enfant jour et partiel	471 €	
Adolescents complet	743 €	15,00 €
Adolescent jour + nuit	330 €	

x Vous n'aurez pas à faire l'avance de tout ou partie de ces frais si vos organismes d'Assurance Maladie les prennent en charge.

x **En cas d'impossibilité de régler** tout ou partie des frais de séjour restant à votre charge, signalez-le au Bureau des Admissions et Sorties au début de votre séjour. Le Service Social peut vous aider dans vos démarches.

x Vous devrez régler **la totalité des frais d'hospitalisation** si vous ne bénéficiez d'aucun régime d'Assuré Social en France.